

Attentif à la fois à l'enjeu environnemental d'un tel projet et à la qualité et la sûreté des déplacements, je souhaite donc retenir le double principe d'un déplacement court de l'autoroute A9 et d'une amélioration des voies d'accès à cette autoroute. Le premier volet, proposé par les experts du CGEDD, consiste à déplacer vers le Sud l'autoroute A9 existante dans l'agglomération de Montpellier sur 12 kilomètres entre Saint Jean de Védas et Montpellier Est, et serait réalisé à seulement 4 voies avec possibilité d'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence élargie aux heures de pointe. Cette solution permettra de séparer la circulation en transit de la circulation locale : en particulier, cette section ne comportera aucun diffuseur, la desserte de la future gare TGV s'effectuant par l'A9 actuelle réaménagée.

L'adoption de cette solution constitue juridiquement un nouveau projet. J'ai donc demandé à mes services d'engager une nouvelle procédure d'enquête publique et de déclaration d'utilité publique sur la base de la nouvelle solution envisagée. Dans ce cadre, j'entends aussi engager, avec les collectivités locales, les négociations techniques et financières de la requalification de la section existante d'autoroute en boulevard urbain, en vue de son déclassement et son transfert.

Le deuxième volet qui paraît tout autant indispensable concerne les collectivités locales. Je ne peux qu'affirmer la conviction de tous les experts qu'il est tout autant structurant que le premier, il va donc de soi que les services de l'Etat sont à la disposition des collectivités locales pour les aider, si elles le souhaitent, à sa réalisation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Louis BORLOO